

LE SAINTE-MARIE-MADELEINE BULLETIN



LA PATINOIRE DU PARC CHOQUETTE SERA DÉSORMAIS OUVERTE (selon la température)

les vendredis : 18 h à 21 h
les samedis : 13 h à 16 h
les dimanches : 13 h à 16 h

Suivez-nous sur notre page Facebook @loisirsstemm pour connaître l'horaire de la patinoire pendant la **SEMAINE DE RELÂCHE**

NOUVEAUTÉ
Voyage organisé à
NEW YORK

11 OCTOBRE AU 14 OCTOBRE 2019
560\$ occ. 4 (places limitées 40 passagers)
4 paiements possibles de 140 \$

Inclus
Transport et guide (départ et retour à Sainte-Marie-Madeleine)
Hôtel Hampton Inn MSG à Manhattan et déjeuner continental
Croisière à la Statue de la Liberté
Observatoire du Top of the Rock
Visite au musée de cire de Madame Tussauds

Voyage organisé à New-York | Page 25

Caroline Vachon
et vie communautaire
Ste-Marie-Madeleine
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca
Facebook : @loisirsstemm

Vikings Sainte-Marie-Madeleine
Inscriptions saison 2019

Inscription saison 2019 | Page 28-29

Bureau municipal

- 450-795-6272
- 450-795-3180
- info@stemariemadeleine.qc.ca
- www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture :

lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de 8 h 30 à 12 h

Adresse :

3541, boulevard Laurier
Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0



Chers concitoyennes et concitoyens,

Déjà un an depuis que vous avez élu une toute nouvelle équipe au Conseil municipal de Sainte-Marie Madeleine.

Pour moi en tant que maire, cette année a été marquée de découvertes bonnes et moins bonnes. Elle a été d'abord une période d'apprentissage de la gestion et de l'administration municipale assortie sans doute de certaines erreurs, mais surtout empreinte de bonne volonté de mieux vous servir. Il nous faut comprendre rapidement nos rôles, répartir correctement nos responsabilités et en même temps apprendre les règles qui régissent les municipalités.

Nous avons promis d'évaluer avec le Village et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire l'opportunité d'une fusion de nos deux municipalités. Le travail sera bientôt effectué à la satisfaction des deux conseils. L'étude sera déposée prochainement et vous sera rendue publique. Elle sera suivie d'une rencontre explicative commune pour les citoyens du Village et de la Paroisse. Aucune décision ne sera prise sans une consultation publique (référendum) ; cette décision vous revient.

Cependant, notre volonté de meilleure gestion ne peut ignorer cette hypothèse de travail.

Je vous souligne également une nouveauté dans notre budget. Les producteurs agricoles de Sainte-Marie-Madeleine profiteront d'un taux privilégié de taxation qui tient compte de leur réalité économique ainsi que de leur participation à la valeur foncière de la municipalité. La place fondamentale de l'agriculture à Sainte-Marie-Madeleine mérite le soutien de tous.

Vous remerciant de la confiance que vous témoignez à vos élus, je vous souhaite à tous une année 2019 de santé, de bonheur, de prospérité et de tolérance dans une période charnière pour notre municipalité.

Gilles Carpentier

Gilles Carpentier
Maire de Sainte-Marie- Madeleine

Prochaine séance publique du conseil régulier :

Le lundi 11 mars 2019 à 19:30

Église Évangélique Baptiste
405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

Conseil municipal

Gilles Carpentier	maire
Ginette Gauvin	siège 1
René Poirier	siège 2
Bernard Cayer	siège 3
Jean-Guy Chassé	siège 4
Pascal Daigneault	siège 5
René-Carl Martin	siège 6

PRÉVISIONS BUDGÉAIRES

REVENUS	2019	2018	2017	2016
Taxes sur la valeur foncière	2 495 000 \$	2 355 000 \$	2 331 000 \$	2 280 500 \$
Services municipaux	694 000 \$	669 000 \$	691 000 \$	607 500 \$
Paiement tenant lieu de taxes	19 800 \$	20 000 \$	20 000 \$	21 500 \$
Services rendus	259 000 \$	232 000 \$	204 000 \$	206 500 \$
Imposition de droits	196 800 \$	153 000 \$	116 000 \$	102 000 \$
Amendes, pénalités et intérêts	63 400 \$	45 000 \$	44 000 \$	44 500 \$
Transferts et autres revenus	157 000 \$	81 000 \$	44 000 \$	17 500 \$

TOTAL DES REVENUS **3 885 000 \$** **3 555 000 \$** **3 450 000 \$** **3 280 000 \$**

DÉPENSES

Administration générale	536 000 \$	550 000 \$	575 000 \$	618 000 \$
Sécurité publique	759 000 \$	772 000 \$	780 000 \$	797 500 \$
Transport routier	997 000 \$	935 000 \$	852 000 \$	809 000 \$
Hygiène du milieu	802 000 \$	854 000 \$	843 000 \$	814 500 \$
Urbanisme	65 000 \$	69 000 \$	100 500 \$	73 500 \$
Loisirs et culture	276 000 \$	220 000 \$	276 000 \$	235 000 \$
Frais de financement	17 000 \$	20 000 \$	23 000 \$	26 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES **3 452 000 \$** **3 420 000 \$** **3 449 500 \$** **3 373 500 \$**

Excédant budgétaire affecté suivant ce que mentionné plus bas **433 000 \$** **135 000 \$** **500 \$** **(93 500) \$**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Excédant / déficit budgétaire	433 000 \$	135 000 \$	500 \$	(93 500) \$
Réserve - Éventualité		89 000 \$	- \$	- \$
Surplus accumulé non affecté			130 000 \$	220 000 \$
Immobilisations service incendie		(90 000) \$	- \$	- \$
Investissements en immobilisations	(296 000) \$			
Remboursement capital	(137 000) \$	(134 000) \$	(130 500) \$	(126 500) \$

P

ROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU

LIEU À 19 h 30 LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

Est absent :

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2018

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

- 6.1 Avis de motion - Règlement 18-493 modifiant le règlement 11-396 relatif à la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
- 6.2 Avis de motion - Règlement 18-494 relatif à la taxation annuelle 2019
- 6.3 Règlement 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et aux abris permanents et le nombre d'étages maximum autorisé dans la zone 105 - Second projet

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 30 novembre 2018
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Correction de la résolution 2018-10-246 - Comptes à payer d'octobre 2018
- 7.4 Rapport financier exercice 2018 - Mandat d'audit à la firme FBL
- 7.5 Bureau municipal - Fermeture pour la période des Fêtes
- 7.6 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2019
- 7.7 Souper des Fêtes

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Véhicule d'urgence - Aménagement, lettrage et feux d'urgences

9. TRANSPORT

- 9.1 Embauche - Responsable des travaux publics
- 9.2 Stationnement du kiosque postal - Déneigement
- 9.3 Demande d'appui Village Sainte-Madeleine - Modification limite de vitesse route 227
- 9.4 Séance extraordinaire le 11 décembre 2018 - Embauche du Responsable aux travaux publics - AJOUT

10. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 TECQ Projet égout Douville - Étude environnementale et vérification écologique
- 10.2 Inspections et caractérisations de cinq (5) installations septiques - Mandat à la compagnie LCL Environnement
- 10.3 Achat de bacs roulants 2019 - Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 10.4 Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu - Adoption du budget 2019

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats de novembre 2018
- 12.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU tenu le 26 novembre 2018
- 12.3 Dérogation mineure Sophie Bourgeois - 3405 rue des Épinettes
- 12.4 Dérogation mineure Succession Gilles Pigeon - 1385 rang Nord-Ouest
- 12.5 Dérogation mineure Michel McIntyre et Claire Lemay - 3474 à 3476 / 3480 rue des Érables

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Dépôt - Procès-verbal Comité Loisirs du 21 novembre 2018
- 13.2 Formation camps de jour - février 2019
- 13.3 Local des loisirs - Renouvellement du bail
- 13.4 Guignolée 2018

14. VARIA

- 14.1 Dépenses d'épicerie - AJOUT

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30

2018-12-294

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-12-295

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2018 lequel a été transmis par courriel le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-12-296

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1er novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 1er novembre 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

6.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-396 RELATIF À LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS

LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pascal Daigneault que lui-même, ou un autre conseiller présentera lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-493 modifiant le règlement 11-396 relatif à la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de modifier le sixième paragraphe de l'article 11 concernant les caractéristiques des boues vidangées et acceptées par la Régie.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-494 RELATIF À LA TAXATION ANNUELLE 2019

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bernard Cayer à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-494 relatif à la taxation annuelle 2019;

L'objet de ce règlement est de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2019;

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2018-12-297

6.3. RÈGLEMENT 18-490 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LES PÉNALITÉS, LES NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET AUX ABRIS PERMANENTS ET LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMUM AUTORISÉ DANS LA ZONE 105 - SECOND PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut augmenter les pénalités relatives aux infractions et modifier les normes relatives aux garages et abris d'autos permanents;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par Construction Fluet pour modifier le nombre d'étages autorisé dans la zone 105;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 1er novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le second projet de règlement 18-490 amendement le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et abris d'autos permanents et le nombre d'étages maximum autorisé dans la zone 105.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 3 décembre 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 30 novembre 2018.

2018-12-298**7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les salaires payés de 62 957.75 \$, les comptes payés par chèques au montant de 17 338.41 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 671.70 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 132 372.44 \$, à l'exception des factures des répartitions d'entraides 2016 et 2017 payables au Village Sainte-Madeleine au montant de 4 554.49 \$ le tout avec dispense de lecture.

2018-12-299**7.3. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2018-10-246 - COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 4 octobre 2018 adopté le 1er novembre 2019 il y a erreur du montant des comptes à payer;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil avaient en main, pour adoption, le montant réel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la correction pour la résolution 2018-10-246 afin de modifier le texte pour lire ... et autorise le paiement des comptes à payer de 511 810.56 \$ tel que mentionné à la liste des comptes à payer.

2018-12-300**7.4. RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2018 - MANDAT D'AUDIT À LA FIRME FBL**

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, il y a lieu de nommer, le vérificateur externe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme FBL S.E.N.C.R.L., afin d'effectuer l'audit du rapport financier au 31 décembre 2018 au coût de 8 750 \$ plus taxes les taxes applicables selon l'offre de service du 2 novembre 2018;

QUE les honoraires budgétés ne tiennent pas compte de changements majeurs ou imprévus qui pourraient survenir dans les activités de la municipalité et que tels changements pourraient faire augmenter ou diminuer le temps de l'audit;

QUE les honoraires indiqués ne couvrent pas toutes les autres tâches que les comptables pourraient avoir à effectuer;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution soient disponibles à même les postes budgétaires adéquats.

2018-12-301**7.5. BUREAU MUNICIPAL - FERMETURE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du vendredi 21 décembre au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement.

2018-12-302**7.6. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se teindront le lundi et débuteront à 19h30:

14 janvier 2019	8 juillet 2019
11 février 2019	12 août 2019
11 mars 2019	9 septembre 2019
8 avril 2019	7 octobre 2019
13 mai 2019	4 novembre 2019
10 juin 2019	9 décembre 2019

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2018-12-303**7.7. SOUPER DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense et la tenue d'un souper des fêtes pour les élus et les employés de la municipalité;

QUE les sommes nécessaires pour cette activité sont disponibles au budget 2018.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**2018-12-304****8.1. VÉHICULE D'URGENCE - AMÉNAGEMENT, LETTRAGE ET FEUX D'URGENCES**

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un fourgon Mercedes-Benz Sprinter servant d'unité de secours pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à certains travaux d'aménagement, d'installation d'équipements et de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à ces dépenses sont prévues dans le budget d'immobilisation 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par les membres du comité incendie intermunicipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du service sécurité incendie à procéder aux aménagements et installations nécessaires pour le nouveau véhicule d'unité de secours pour un montant maximal de 15 000 \$.

9. TRANSPORT

2018-12-305

9.1. EMBAUCHE - RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QU'afin de combler ce poste il y a eu appel de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité Finances, administration et main-d'oeuvre a procédé à la sélection et aux entrevues préalables à l'embauche;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent l'embauche de monsieur Jocelyn Prévost;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jocelyn Prévost au poste de responsable des travaux publics en date du 3 décembre 2018;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente de travail de monsieur Prévost.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote

Nom	Titre	Pour	Contre
Gilles Carpentier	Maire		
Ginette Gauvin	Siège # 1	X	
René Poirier	Siège # 2	X	
Bernard Cayer	Siège # 3	X	
Jean-Guy Chassé	Siège # 4	X	
Pascal Daigneault	Siège # 5	X	
René-Carl Martin	Siège # 6		

Monsieur Carpentier applique son droit de veto pour cette résolution.

Pour les raisons suivantes, je me dois d'exercer mon droit de veto sur cette résolution (2018-12-305).

1. Les exigences demandées étaient: un minimum de 3 années d'expérience pertinente à la fonction et cela dans le domaine municipal.
2. Le manque de cartes de compétence telles que demandées dans la demande d'offre d'emploi: P.6.B. (eaux et réseaux, P.6.-A (Chlorification et test d'eau maintenant donnée à contrat à l'extérieur).

3. Le salaire nettement supérieur à nos prévisions de départ compte tenu de la diminution de tâches (24 à 28 dollars l'heure).

4. L'absence du contrat final (nous avons que le brouillon de travail) et des résultats: examen médical, référence de travail et judiciaire.

2018-12-306

9.2. STATIONNEMENT DU KIOSQUE POSTAL - DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE dans la convention de bail avec la Société Canadienne des Postes il est stipulé que le déneigement au kiosque postal est de la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Service d'Entretien Optimum au montant de 350 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement du stationnement du kiosque postal pour la saison 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de déneigement du stationnement du kiosque postal pour la saison 2018-2019 à Service d'Entretien Optimum au montant de 402.41 \$.

Monsieur René Poirier vote contre cette résolution.

2018-12-307

9.3. DEMANDE D'APPUI VILLAGE SAINTE-MADELEINE - MODIFICATION LIMITE DE VITESSE ROUTE 227

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée et la sortie sud du périmètre urbain au niveau de la route 227 (rue Saint-Jean-Baptiste);

CONSIDÉRANT QUE le problème est fortement attribuable à un changement drastique entre les zones de vitesse de 90 km/h à l'extérieur du périmètre urbain et de 50 km/h à l'intérieur de ce même périmètre;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration d'une zone de transition de 70 km/h à l'extérieur du périmètre urbain serait une solution appropriée;

CONSIDÉRANT également les problèmes de vitesse sur la route 227 (rue Saint-Jean-Baptiste) au niveau du secteur scolaire entre les rues Spénard et Hébert;

CONSIDÉRANT QU'à l'instar du reste de la zone scolaire, une limite de vitesse uniformisée de 30 km/h serait souhaitée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

1- D'instaurer une zone de transition d'une limite de vitesse maximale de 70 km/h sur la route 227 (rue Saint-Jean-Baptiste), entre le rang d'Argenteuil et la limite sud du périmètre du village de Sainte-Madeleine;

2- D'instaurer une zone de limite de vitesse maximale de 30 km/h sur la route 227 (sur Saint-Jean-Baptiste), entre la rue Spénard et la rue Hébert;

QUE cette demande soit transmise également au député provincial et qu'une copie soit transmise à la Municipalité du Village de Sainte-Madeleine.

2018-12-308

9.4. SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 11 DÉCEMBRE 2018 - EMBAUCHE DU RESPONSABLE AUX TRAVAUX PUBLICS - AJOUT**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pascal Daigneault**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

QU'une séance extraordinaire aura lieu le 11 décembre 2018 à 19 h00, au bureau municipal, pour l'embauche du Responsable aux travaux publics

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-12-309

10.1. TECQ PROJET ÉGOUT DOUVILLE - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE ET VÉRIFICATION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de conduite d'égout sanitaire pour les rues Palardy et Berger doit faire l'objet d'autorisation auprès de services gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement exige certains documents pour l'autorisation des travaux projetés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault**APPUYÉ DE :** Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme S.M. Environnement afin de produire une étude d'évaluation environnementale de site et une vérification écologie dans le cadre du projet de la TECQ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables selon l'offre de services professionnels du 10 octobre 2018.

2018-12-310

10.2. INSPECTIONS ET CARACTÉRISATIONS DE CINQ (5) INSTALLATIONS SEPTIQUES - MANDAT À LA COMPAGNIE LCL ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité remet en question les rapports d'inspection et de caractérisation des installations septiques produits par le Groupe Hémisphères Inc.;

CONSIDÉRANT le litige existant dans le dossier suite aux problématiques majeures constatées dans la réalisation du mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution 2018-10-251 mandant la compagnie Laboratoires de la Montérégie Inc.;

DE MANDATER la compagnie LCL Environnement pour le service d'inspection et de caractérisation d'installation septique de cinq (5) propriétés selon l'offre de service du 17 octobre 2018.

2018-12-311

10.3. ACHAT DE BACS ROULANTS 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 14 décembre 2018 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin**APPUYÉE DE :** Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
40	40	

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants:

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés au 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

2018-12-312

10.4. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPAL DU BAS-RICHELIEU - ADOPTION DU BUDGET 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous le transmet pour adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget de la Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'exercice 2019 tel que déposé le 30 octobre 2018;

QU'une copie du budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme Annexe A.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS DE NOVEMBRE 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de novembre 2018.

12.2. DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DU CCU TENU LE 26 NOVEMBRE 2018

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) tenue le 26 novembre 2018.

2018-12-313

12.3. DÉROGATION MINEURE SOPHIE BOURGEOIS - 3405 RUE DES ÉPINETTES

Demande de dérogation mineure DM-2018-11 présentée par Sophie Bourgeois pour le 3405 rue des Épinettes lot 2 666 535. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la distance entre la maison et la limite latérale de propriété. La distance est de 0,81m au lieu de 2,00m minimum prescrit. La dérogation sera de 1,19m.

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la bonne foi de la propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande, les membres du CCU recommandent à l'unanimité que la demande de dérogation mineure soit acceptée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-11 présentée par madame Sophie Bourgeois pour le 3405 rue

des Épinettes, lot 2 666 535, conditionnellement à ce qu'aucun agrandissement supplémentaire n'ait lieu dans la marge de recul latérale.

2018-12-314

12.4. DÉROGATION MINEURE SUCCESSION GILLES PIGEON - 1385 RANG NORD-OUEST

Demande de dérogation mineure DM-2018-12 présentée par la Succession Gilles Pigeon pour le 1385 rang Nord-Ouest lot original 2 666 408. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la profondeur du lot projeté 6 280 397. La profondeur projetée du lot est de 48,23m au lieu de 75,00m minimum prescrit. La dérogation sera de 26,77m.

CONSIDÉRANT QUE la subdivision projetée respecte l'utilisation actuelle du terrain;

CONSIDÉRANT la bonne foi de la propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la présence du cours d'eau n'entraîne aucune contrainte à l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande, les membres du CCU recommandent à l'unanimité que la demande de dérogation soit acceptée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-12 présentée par la Succession Gilles Pigeon pour le 1385 rang Nord-Ouest, lot original 2 66 408.

2018-12-314

12.5. DÉROGATION MINEURE MICHEL MCINTYRE ET CLAIRE LEMAY - 3474 À 3476 / 3480 RUE DES ÉRABLES

Demande de dérogation mineure DM-2018-13 présentée par Michel McIntyre et Claire Lemay pour le 3474 à 3480 rue des Érables lots 2 366 466 et 2 366 467. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la distance entre la remise résidentielle et la limite arrière de la propriété. La distance est de 0,72m au lieu de 1,00m minimum prescrit. La dérogation sera de 0,28m.

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la bonne foi des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice aux propriétaires voisins est faible, bâtiment commercial mixte;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande, les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander d'accepter la dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-13 présentée par Michel McIntyre et Claire Lemay pour le 3474 à 3480 rue des Érables lots 2 366 466 et 2 366 467.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1. DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL COMITÉ LOISIRS DU 21 NOVEMBRE 2018

Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du Comité loisirs tenue le 21 novembre 2018.

2018-12-316

13.2. FORMATION CAMPS DE JOUR - FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie organisent une activité appelée Journée Montérégienne des camps de jour en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité favorise le développement professionnel de ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'agente des loisirs, culture et vie communautaire à s'inscrire à la journée du mardi 5 février 2019 pour les camps de jour;

D'AUTORISER le paiement d'inscription au montant de 95 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacement selon les dispositions en vigueur.

2018-12-317

13.3. LOCAL DES LOISIRS - RENOUELEMENT DU BAIL

CONSIDÉRANT QUE la convention de bail pour la location du bureau des loisirs vient à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le locateur Yves Blanchard Enr. a déposé la convention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le prix du loyer mensuel est fixé à 625 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer la convention de bail avec le locateur Yves Blanchard Enr. pour l'année 2019 selon les conditions décrites au document déposé.

2018-12-318

13.4. GUIGNOLÉE 2018

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité organisateur pour l'activité de la guignolée Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine tenue le samedi 1er décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un don de 250 \$ à la Guignolée Sainte-Madeleine pour 2018.

Madame Gauvin demande le vote

Nom	Titre	Pour	Contre
Gilles Carpentier	Maire		X
Ginette Gauvin	Siège # 1	X	
René Poirier	Siège # 2	X	
Bernard Cayer	Siège # 3	X	
Jean-Guy Chassé	Siège # 4	X	
Pascal Daigneault	Siège # 5	X	
René-Carl Martin	Siège # 6	X	

Le résultat du vote: 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

14. VARIA

14.1. DÉPENSES D'ÉPICERIE - AJOUT

Monsieur Gilles Carpentier donne le détail des comptes à payer de juillet 2018 pour Alimentation Ste-Madeleine Inc. et Dépanneur Express.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-319

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à 20 H 56.

P

ROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 00 LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2018 AU BUREAU MUNICIPAL AU 3541 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère

Monsieur René Poirier, conseiller

Monsieur Bernard Cayer, conseiller

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

Monsieur Pascal Daigneault, conseiller

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. EMBAUCHE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 05.

2018-12-320

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-321

4. EMBAUCHE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QU'afin de combler ce poste il y a eu appel de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité Finances, administration et main-d'oeuvre a procédé à la sélection et aux entrevues préalables à l'embauche;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent l'embauche de monsieur Jocelyn Prévost;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jocelyn Prévost au poste de responsable des travaux publics en date du 3 décembre 2018;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale, madame Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente de travail de monsieur Prévost.

Monsieur Jean-Guy Chassé demande le vote

Nom	Titre	Pour	Contre
Gilles Carpentier	Maire		X
Ginette Gauvin	Siège # 1	X	
René Poirier	Siège # 2	X	
Bernard Cayer	Siège # 3	X	
Jean-Guy Chassé	Siège # 4	X	
Pascal Daigneault	Siège # 5	X	
René-Carl Martin	Siège # 6	X	

Le résultat du vote: 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-322

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et :résolu à l'unanimité.

DE lever cette séance à 19 h 22.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 00 LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Poirier, conseiller

Monsieur Bernard Cayer, conseiller

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

Monsieur Pascal Daigneault, conseiller

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

Est absente :

Madame Ginette Gauvin, conseillère

ORDRE DU JOUR**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE****2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****3. PÉRIODE DE QUESTIONS****4. LÉGISLATION**

4.1 Avis de motion - Règlement 18-495 relatif au traitement des élus

4.2 Règlement 18-494 relatif à la taxation 2019 - Projet

4.3 Règlement 18-495 relatif au traitement des élus - Projet

4.4 Augmentation salariale des employés municipaux 2019

5. PÉRIODE DE QUESTIONS**6. LEVÉE DE LA SÉANCE****1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 10.

2018-12-323

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 18-495 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur Bernard Cayer que lui-même ou un autre conseiller présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-495.

L'objet de ce règlement vise à fixer la rémunération des élus pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil.

2018-12-324

4.2. RÈGLEMENT 18-494 RELATIF À LA TAXATION 2019 - PROJET

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec demande de dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2018 par monsieur Bernard Cayer, concernant le règlement 18-494 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

QU'afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, de pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

QUE le projet de règlement numéro 18-494 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2019, soit déposé.

2018-12-325

4.3. RÈGLEMENT 18-495 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS - PROJET

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus municipaux L.R.Q. chapitre, T-11.001 détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QU'un avis public sera donné conformément à la Loi et aux prescriptions des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus des municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le vingt et unième jour après la publication de cet avis public;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, conformément à la Loi, à la séance de ce Conseil, le 17 décembre 2018, et que le présent règlement a alors été déposé à titre de projet par monsieur Bernard Cayer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

DE DÉPOSER le projet de règlement 18-495 lequel fixe la rémunération des membres du conseil municipal pour les exercices des années 2019, 2020 et 2021.

2018-12-326

4.4. AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer l'augmentation salariale des employés municipaux pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER une augmentation salariale de 2 % pour la directrice générale, le secrétaire-trésorier adjoint, l'adjointe administrative, l'agente de loisirs, culture et vie communautaire et au personnel du service sécurité incendie;

QUE l'augmentation est applicable à la première paie de 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-327

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à 19 h 15.

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme à la réalité;

ATTENDU QUE suivant l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil et que l'article 5 de la même loi prévoit que la rémunération peut être indexée à la hausse;

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Poirier, conseiller

Monsieur Bernard Cayer, conseiller

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

Monsieur Pascal Daigneault, conseiller

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

Est absente :

Madame Ginette Gauvin, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION

4.1 Prévisions budgétaires 2019

4.2 Programme triennal des immobilisations - Exercices financiers 2019-2020-2021

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2018-12-328

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION

2018-12-329

4.1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation par le Conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER telles que présentées, les prévisions budgétaires pour l'exercice

financier 2019, prévoyant des revenus de 3 885 000 \$, des dépenses de fonctionnement de 3 452 000 \$, du remboursement en capital de 137 000 \$ et des affectations pour un montant de 296 000 \$;

QU'un document explicatif sur le budget 2019 sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

2018-12-330

4.2. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS - EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021;

	2019	2020	2021
ADMINISTRATION			
SÉCURITÉ PUBLIQUE	16 500 \$	37 000 \$	55 500 \$
TRANSPORT	50 000 \$		
HYGIÈNE DU MILIEU	225 000 \$	1 021 400 \$	600 000 \$
LOISIRS & CULTURE	4 500 \$		

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers de 2019, 2020 et 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-331

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Chassé

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à 19h46.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à 19 h 30 le lundi 21 janvier 2019 au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère

Monsieur René Poirier, conseiller

Monsieur Bernard Cayer, conseiller

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

Monsieur Pascal Daigneault, conseiller

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Maître Josée Vendette, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim - Embauche temporaire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2018

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (budget et

3.5 programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021)

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGALISATION

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

6.2 Règlement 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et aux abris permanents et le nombre d'étages maximum autorisé dans la zone 105 - Adoption

6.3 Règlement 18-493 modifiant le règlement 11-396 relatif à la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité - Présentation

6.4 Règlement 18-491 - Délégation de compétences au directeur service de sécurité incendie - Présentation

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 31 décembre 2018

7.2 Approbation des comptes à payer

7.3 Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim - Embauche

7.4 Démission de l'employé numéro 22

7.5 Adjointe administrative - Embauche

7.6 Groupe Scout 4e L'avenir inc. - Demande de commandite

7.7 Âge d'or Ste-Marie-Madeleine - Aide financière 2019 - Autorisation

7.8 Cercle des fermières Ste-Madeleine - Aide financière 2019 - Autorisation

7.9 10e tour de la Montagne Desjardins - Demande de fermeture de rue et d'assistance pour signalisation - Autorisation

7.10 Associations, abonnements et contrats de services - Renouvellement

7.11 Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe - Entente de location de salle - Conseil municipal - Autorisation de signature

7.12 Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe - Entente de location de salle - Camp de jour 2019 - Autorisation

7.13 Régie intermunicipale des déchets d'Action et des Maskoutains - Désignation d'un nouveau représentant et du substitut - REPORTÉ

7.14 Maire suppléant - Désignation - REPORTÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Équipements de désincarcération - Achat - Autorisation

8.2 Employé numéro 941 - Terminaison d'emploi

8.3 Camion numéro 555 - Vente - Autorisation

8.4 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2 - Autorisation

9. TRANSPORT

9.1 Démission employé numéro 420

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 Formation de secouriste en milieu de travail - Information

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats de décembre 2018

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Fête Plaisirs d'hiver - Autorisation

13.2 Rendez-vous du loisir rural - Autorisation de participation

13.3 Procès-verbal de la rencontre du comité des loisirs 12 décembre 2018 - Dépôt

14. ÉVÈNEMENTS À VENIR

14.1 Prochaine assemblée ordinaire du conseil - 11 février 2019 à 19 h 30

14.2 Assemblée extraordinaire - Refinancement solde d'un règlement emprunt 25 février 2019 à 19 h 30

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30

2019-01-01

1.1. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM - EMBAUCE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT les négociations en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Josée Vendette comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim du 21 janvier au 4 février 2019, le tout conditionnellement à ce que les négociations en cours avec la directrice générale madame Lucie Paquette se poursuivent.

2019-01-02

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées par le Code municipal;

CONSIDÉRANT la proposition de report des points 7.13 et 7.14 dument appuyées;

CONSIDÉRANT le vote demandé sur la proposition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en reportant les points 7.13 et 7.14 à une séance ultérieure.

Le vote est demandé :

Pour :

- Madame Ginette Gauvin

- Monsieur René Poirier

- Monsieur Bernard Cayer

- Monsieur Pascal Daigneault

Contre:

- Monsieur Gilles Carpentier

- Monsieur René-Carl Martin

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2018 lequel a été transmis aux élus avec la convocation, le tout conformément à la loi et dans le respect des délais légaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

2019-01-04

3.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 lequel a été

transmis aux élus avec la convocation, le tout conformément à la loi et dans le respect des délais légaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

2019-01-05

3.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 lequel a été transmis aux élus avec la convocation, le tout conformément à la loi et dans le respect des délais légaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

2019-01-06

3.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET ET PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (Budget et Programme d'immobilisation 2019-2020-2021) lequel a été transmis aux élus avec la convocation, le tout conformément à la loi et dans le respect des délais légaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (Budget et Programme d'immobilisation 2019-2020-2021) et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

2019-01-07

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée du rapport des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier,

et résolu à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 17 décembre 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-01-08

6.2 RÈGLEMENT 18-490 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LES PÉNALITÉS, LES NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET AUX ABRIS PERMANENTS ET LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMUM AUTORISÉ DANS LA ZONE 105 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut augmenter les pénalités relatives aux infractions et modifier les normes relatives aux garages et abris d'autos permanents;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par Construction Fluet pour modifier le nombre d'étages autorisé dans la zone 105;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 1er novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis de demande pour participer à un référendum publié le 8 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'absence de demande pour participer à un référendum;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 18-490 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier les pénalités, les normes relatives aux garages et abris d'autos permanents et le nombre d'étages maximum autorisé dans la zone 105 tel que proposé.

6.3 RÈGLEMENT 18-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-396 RELATIF À LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ – DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Pascal Daigneault le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de modifier le sixième paragraphe de l'article 11 concernant les caractéristiques des boues vidangées et acceptées par la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le projet de règlement;

Monsieur le maire, Gilles Carpentier, dépose le projet de règlement numéro 18-493.

6.4 RÈGLEMENT 18-491 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur René Poirier le 1er novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de modifier les montants autorisés de dépenses qui sont délégués au directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le projet de règlement;

Monsieur le maire, Gilles Carpentier, dépose le projet de règlement numéro 18-491.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**7.1. DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

La directrice générale a transmis, par courriel le 18 janvier 2019, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 31 décembre 2018.

2019-01-09

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et que tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉE DE : Madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les salaires payés de 37 754.97 \$, les comptes payés par chèques au montant de 27 467.74 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 20 225.84 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 207 759.52 \$ et d'autoriser la signature des chèques par les personnes habilitées.

2019-01-10

7.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT les négociations en cours;

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire d'une directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour la municipalité de désigner une direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Mario Besner comme directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à compter du 5 février 2019, le tout conditionnellement à ce que les négociations en cours avec la directrice générale madame Lucie Paquette se poursuivent.

2019-01-11

7.4 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 22

CONSIDÉRANT la démission reçue en provenance de l'employé numéro 22;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la démission de l'employé numéro 22.

2019-01-12

7.5 ADJOINTE ADMINISTRATIVE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le départ de l'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures récemment effectué par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus dans le cadre de cet appel de candidatures;

CONSIDÉRANT les entrevues tenues par le comité de ressources humaines de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Andréanne Jourdain à titre d'adjointe administrative en date du 22 janvier 2019 suivant les modalités de travail convenues entre les parties.

2019-01-13**7.6 GROUPE SCOUT 4E L'AVENIR INC. – DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée par Groupe Scout 4e L'Avenir Inc. en date du 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2019 pour donner suite à la présente demande de commandite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le versement d'une commandite de 500 \$ au Groupe Scout 4e L'Avenir Inc, tel que prévu au budget 2019 adopté.

2019-01-14**7.7 ÂGE D'OR STE-MARIE-MADELEINE – AIDE FINANCIÈRE 2019 - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Âge d'or Ste-Marie-Madeleine en date du 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2019 pour donner suite à la présente demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de 800 \$ à L'Âge d'or Ste-Marie-Madeleine, tel que prévu au budget 2019 adopté.

2019-01-15**7.8 CERCLE DES FERMÈRES STE-MADELEINE – AIDE FINANCIÈRE 2019 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Cercle des Fermières de Ste-Marie-Madeleine en date du 18 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2019 pour donner suite à la présente demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de 800 \$ au Cercle des fermières de Ste-Marie-Madeleine, tel que prévu au budget 2019 adopté.

2019-01-16**7.9 10e TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS – DEMANDE DE FERMETURE DE RUE ET D'ASSISTANCE POUR LA SIGNALISATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de rue et d'assistance pour la signalisation déposée par le chef des opérations de la Fondation Honoré-Mercier pour le 10e Tour de la montagne Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE ce tour circulera sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine le dimanche, 19 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'appui habituellement consenti par le conseil pour cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER ET D'AUTORISER la demande de fermeture de rue déposée par la Fondation Honoré-Mercier pour autant que cette fermeture est autorisée par les corps policiers concernés;

DE PRENDRE en charge la fourniture et l'installation de la signalisation requise en raison des dites fermetures de rues sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

2019-01-17**7.10 ASSOCIATIONS, ABONNEMENTS ET CONTRATS DE SERVICE – RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT les avis de renouvellement annuel 2019 reçus pour les diverses associations, abonnements et contrats de services;

CONSIDÉRANT l'étude desdits avis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER aux renouvellements suivants :

Associations :

F.Q.M.	3 010 \$
A.C.S.I.Q.	835 \$

Abonnements :

Québec municipal	535 \$
------------------	--------

Contrats de services :

Somum Solutions	1 754 \$
C.I.M. base – Réseau – T	4 4735 \$
C.I.M. rôle en ligne – élection	682 \$
PG Solutions	2 420 \$
C.I.M. permis	325 \$

2019-01-18

7.11 ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE SAINT-HYACINTHE – ENTENTE DE LOCATION DE SALLE – CONSEIL MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le bail existant entre les parties pour la location de la salle de l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe pour les séances publiques de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement formulée en décembre 2018;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de location de salle pour les séances publiques du conseil suivant le projet d'entente proposée et;

D'AUTORISER sa signature par le maire, monsieur Gilles Carpentier.

2019-01-19

7.12 ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE SAINT-HYACINTHE – ENTENTE DE LOCATION DE SALLE – CAMP DE JOUR 2019 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le bail existant entre les parties pour la location de la salle de l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe pour le camp de jour de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement formulée en décembre 2018;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : Monsieur René Poirier,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de location de salle pour le camp de jour suivant le projet d'entente proposée et;

D'AUTORISER sa signature par le maire, monsieur Gilles Carpentier.

~~7.13 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS D'ACTON ET DES MAS-KOUTAINS – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT ET DU SUBSTITUT~~

Ce point est reporté.

~~7.14 MAIRE SUPPLÉANT – DÉSIGNATION~~

Ce point est reporté.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-01-20

8.1. ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION – ACHAT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué en décembre 2018 pour pourvoir à l'acquisition d'équipements de désincarcération électrique sans fil;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à ces dépenses sont prévues dans le budget d'immobilisation 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'équipements de désincarcération sans fil auprès de Code4 Fire & Rescue Inc. au montant de 38 393. 60 \$, taxes incluses, le tout suivant la soumission datée du 13 janvier 2019.

2019-01-21

8.2 EMPLOYÉ NUMÉRO 941 – TERMINAISON D'EMPLOI

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie recommandant la terminaison d'emploi de l'employé numéro 941;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à la terminaison d'emploi de l'employé numéro 941.

2019-01-22

8.3 CAMION NUMÉRO 555 – VENTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité pour la vente du camion numéro 555;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue de la Ville de Murdochville par la résolution numéro 2019-01-006, laquelle est conditionnelle à une vérification mécanique dudit véhicule;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin,

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du camion numéro 555 à la Ville de Murdochville selon les modalités offertes par la Ville de Murdochville et précisées à la résolution numéro 2019-01-006 en date du 14 janvier 2019, soit 13 000 \$.

2019-01-23

8.4 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Ste-Marie-Madeleine présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 30 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins

2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité de Sainte-Madeleine pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise monsieur Gilles Carpentier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

9. TRANSPORT

2019-01-24

9.1. DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 420

CONSIDÉRANT la démission reçue en provenance de l'employé numéro 420;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de la démission de l'employé numéro 420.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL – INFORMATION

Le maire informe les membres du conseil qu'une formation de secouriste en milieu de travail sera organisée pour les employés de la municipalité suivant les places disponibles pour la municipalité de Ste-Marie-Madeleine.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS DE DÉCEMBRE 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre 2018.

13. LOISIRS ET CULTURE

2019-01-25

13.1 FÊTE PLAISIRS D'HIVER – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le budget déposé pour la tenue de la Fête Plaisirs d'hiver au montant de 850 \$ par l'agente de loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : Madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Caroline Vachon, agente de loisirs, culture et vie communautaire à dépenser une somme de 850 \$ pour la préparation et la tenue de la Fête Plaisirs d'hiver, prévue pour le 10 février 2019, le tout suivant les dépenses prévues au budget déposée au soutien de la présente résolution.

2019-01-26

13.2 RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'agente de loisirs, culture et vie communautaire pour participer au prochain rendez-vous du loisir rural à Chandler en Gaspésie les 7-8-9 et 10 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le transport se fera par autobus avec les autres participants de la région;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'hébergement sont de 68,51 \$ pour la durée du séjour;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Caroline Vachon, agente de loisirs, culture et vie communautaire à réserver sa place pour le transport et l'hébergement au Rendez-vous du loisir rural 2019;

L'agente de loisirs, culture et vie communautaire devra soumettre sa demande d'inscription au conseil dès que les coûts des frais d'inscription seront connus.

13.3 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ LOISIRS – 12 DÉCEMBRE 2018 - DÉPÔT

Le procès-verbal de la rencontre du Comité loisirs tenue le 12 décembre 2018 est déposé.

14. ÉVÈNEMENTS À VENIR

14.1. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL – 11 FÉVRIER 2019 À 19H30

14.2 ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – REFINANCEMENT SOLDE D'UN RÈGLEMENT EMPRUNT – 25 FÉVRIER 2019 À 19 H30 AU BUREAU MUNICIPAL

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-01-27

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à 20 H 15.

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES NOVEMBRE 2018

No. Chèque		Date chèque	
C1800684	9180-0557 Québec inc.	2 376,15 \$	
C1800685	La Capitale Assureur de l'Adm.	2 000,16 \$	
C1800686	Leblanc Lyson	2 048,00 \$	
C1800687	Production Hipnoze inc	1 900,00 \$	
C1800688	Santizo Carlos	504,00 \$	
C1800689	Syndicat des pompiers du Québec	460,00 \$	
C1800690	Vallières Aspjaltes	19 720,66 \$	
C1800691	Ville Mont-Saint-Hilaire	7 360,25 \$	
C1800692	Yves Blanchard Enr	689,85 \$	
Arrêt paiement	Vallières Asphaltes	- 19 720,66 \$	
Facture reportée	Village Ste-Madeleine	457,64 \$	
TOTAL		17 338,41 \$	

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR PAIEMENTS AUTORISÉS

NOVEMBRE 2018

Numéro	Nom fournisseur	Montant
Autorisation		
L1800111	Impériale Esso	457,02 \$
L1800112	Desjardins Sécurité Financière-REER	716,95 \$
L1800113	Bell	39,04 \$
L1800114	Ministre du Revenu du Québec	9 439,75 \$
L1800115	Receveur Général du Canda	3 757,27 \$
L1800116	Coop. Régionale Électrique	2 017,36 \$
L1800117	Hydro Québec	474,35 \$
L1800118	Poste Canada	326,32 \$
L1800119	Bell Canada	238,19 \$
L1800120	Bell Canada	159,95 \$
L1800121	Visa Desjardins	1 045,50 \$
TOTAL		18 671,70 \$

DÉTAILS COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2018

Alimentation Ste-Madeleine Inc.	76,27 \$
Aménagement véhiculaire GBN	1 396,95 \$
André Paris Inc.#	300,08 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	605,18 \$
APSAM	153,00 \$
Aéro-Feu Ltée	339,12 \$
Atelier Mécanique Laurier	103,09 \$
Batterie Experts St-Hyacinthe	38,08 \$
Benoist Mélissa	140,00 \$
Bionest Technologies Inc.	2 779,80 \$
Biovet Inc.	649,91 \$
Bonhomme Maxym	18,72 \$
Canadian Tire	80,43 \$

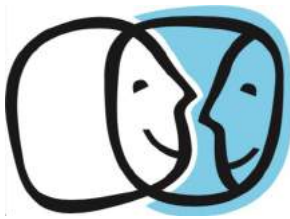
Canadian National-non marchandises	558,00 \$
Carrière Mont-Saint-Hilaire Inc.	101,62 \$\$
Chauffage Jules Fréchette & Fils Inc.	245,05 \$
Compteurs Lecomte Ltée	137,97 \$
Consultation Infomatric	1 759,12 \$
Coopérative d'Informatique	477,15 \$
Delcom Solutions D'Affaires	471,59 \$
Direction Gestion du Fonds du Ministère Énergie et Ressource naturelles du Québec	60,00 \$
Domaine Coquelicots	269,94 \$
Dépanneur Express	507,75 \$
Église Évangélique Baptiste	250,00 \$
Électromécano	1 611,95 \$
Émondage Maska	3 449,25 \$
Ent Électriques Robert Jodoin Ltée	2 488,92 \$
Fournitures de Bureau Denis	92,39 \$
Gestim Inc.	7 034,70 \$
Gestion Paramédical	1 378,55 \$
Groupe Maskatel LP	92,39 \$
Gélinas Carole	460,00 \$
Harrison Michel	150,00 \$
Impression KLM	1 475,09 \$
Joyal Manon	2 955,00 \$
La Capitale Assureur de l'Adm.	2 000,16 \$
Lacombe Mathieu	892,30 \$
Laferté et Letendre Inc.	187,58 \$
Leblanc Lyson	1 882,00 \$
Leclair Isabelle	50,00 \$
Location Discam Inc.	919,80 \$
Lussier Daniel	373,67 \$
Martech Inc.	563,96 \$
Martin René	2 544,00 \$
MRC des Maskoutains	3 093,50 \$
MS Geslam	193,16 \$
Municipalité de St-Damase	143,21 \$
Municipalité Village Ste-Madeleine	457,64 \$
Nordikeau Inc.	1 414,19 \$
Outillage Placide Mathieu Inc.	75,22 \$
Pizzeria Madeleine	503,21 \$
Plomberie Simon Champagne 2011 Inc.	891,06 \$
Propane Action	518,14 \$
R.I.E.V.R.	20 043,14 \$
RéAL Huot Inc.	224,55 \$
Régie d'assainissement des eaux	25 278,75 \$
Régie de l'A.I.B.R	1 076,04 \$
Ressort Maska Inc.	80,30 \$
Rogers Sans-Fil	159,61 \$
Régie Intermunicipale d'Acton & Maskoutains	18 278,74 \$
Santizo Carlos	684,00 \$
SEAO-Constructo	21,40 \$
Securitrim 2002 Inc.	892,33 \$
Serrurier Fabris (1993) Inc.	172,46 \$
Soudure Mobile STP	344,93 \$
Syndicst des pompiers du Québec	460,00 \$

Thibault et Associés	1 182,94 \$	C1800732	LECLAIR ISABELLE	50,00 \$
Vachon Caroline	10,30 \$	C1800733	LOCATION DISCAM INC.	919,80 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	4 230,89 \$	C1800734	LUSSIER DANIEL	373,67 \$
Ville Mont-St-Hilaire	2 781,18 \$	C1800735	MARTECH INC.	563,96 \$
Ville Mont-St-Hilaire	1 292,93 \$	C1800736	MARTIN RENÉ	2 544,00 \$
Village Ste-Madeleine	4 554,49 \$	C1800737	MRC DES MASKOUTAINS	3 093,50 \$
Réal Huot Inc.	1 176,65 \$	C1800738	MS GESLAM	193,16 \$
Thibault & Associés	17,25 \$	C1800739	MUNICIPALITE DE ST-DAMASE	143,21 \$
Total	132 372,44 \$	C1800740	MUNICIPALITÉ VILLAGE STE-MADELEINE	457,64 \$

DÉTAILS COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES DÉCEMBRE 2018

N°chèque	Nom	Montant		
C1800693	ALIMENTATION STE-MADELEINE INC.	76,27 \$	C1800743	PIZZERIA STE-MADELEINE
C1800694	AMÉNAGEMENT VÉHICULAIRE GBN	1 396,95 \$	C1800744	PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC
C1800695	ANDRE PARIS INC.	300,08 \$	C1800745	PROPANE ACTION
C1800696	ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE	605,18 \$	C1800746	R.I.E.V.R.
C1800697	APSAM	153,00 \$	C1800747	REAL HUOT INC.
C1800698	AREO-FEU LTEE	339,12 \$	C1800748	REGIE ASS EAUX STE-MADELEINE/STE-MARIE-M
C1800699	ATELIER MÉCANIQUE LAURIER	103,09 \$	C1800749	REGIE DE L'A.I.B.R.
C1800700	BATTERIES EXPERT ST-HYACINTHE	38,08 \$	C1800750	RESSORT MASKA INC.
C1800701	BENOIST MÉLISSA	140,00 \$	C1800751	ROGERS SANS-FIL
C1800702	BIONEST TECHNOLOGIES INC.	2 779,80 \$	C1800752	RÉGIE INTERM. ACTON & MASKOUTAINS
C1800703	BIOVET INC.	649,61 \$	C1800753	SANTIZO CARLOS
C1800704	BONHOMME MAXYM	18,72 \$	C1800754	SEAO-CONSTRUCTO
C1800705	CANADIAN TIRE	80,43 \$	C1800755	SECURITRIM 2002 INC.
C1800706	CANADIEN NATIONAL-NON MARCHANDISES	558,00 \$	C1800756	SERRURIER FABRIS (1993) INC.
C1800707	CARRIÈRE MONT-ST-HILAIRE INC.	101,62 \$	C1800757	SOUDURE MOBILE STP
C1800708	CHAUFFAGE JULES FRECHETTE & FILS INC.	245,05 \$	C1800758	SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC
C1800709	COMPTEURS LECOMTE LTÉE	137,97 \$	C1800759	THIBAUT ET ASSOCIÉS
C1800710	CONSULTATION INFOMATRIX	1 759,12 \$	C1800760	VACHON CAROLINE
C1800711	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	477,15 \$	C1800761	VILLE DE SAINT-HYACINTHE
C1800712	DELCOM SOLUTIONS D'AFFAIRES	471,59 \$	C1800762	VILLE MONT ST-HILAIRE
C1800713	DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	60,00 \$	C1800763	VILLE MONT ST-HILAIRE
C1800714	DOMAINE COQUELICOTS	269,94 \$	C1800765	MOTO CENTRE ST-HYACINTHE INC
C1800715	DÉPANNEUR EXPRESS	507,75 \$	C1800767	GUIGNOLÉE STE-MADELEINE
C1800716	EGLISE EVANGELIQUE BAPTISTE ST-HYACINTHE	250,00 \$	C1800768	MOTO CENTRE ST-HYACINTHE INC
C1800717	ELECTROMÉCANO	1 611,95 \$	C1800769	FONDATION CAMEL
C1800718	EMONDAGE MASKA	3 449,25 \$	C1800770	VOYAGES A+
C1800719	ENT ELECTRIQUES ROBERT JODOIN LTEE	2 488,92 \$	C1800771	MUNICIPALITÉ VILLAGE STE-MADELEINE
C1800720	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	92,39 \$	C1800772	ROGERS SANS-FIL
C1800721	GESTIM INC.	7 034,70 \$	C1800773	REGIE DE L'A.I.B.R.
C1800722	GESTION PARAMÉDICAL	1 378,55 \$	L1800122	IMPÉRIALE ESSO
C1800723	GROUPE MASKATEL LP	92,39 \$	L1800123	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE-reer
C1800724	GÉLINAS CAROLE	460,00 \$	L1800124	BELL
C1800725	HARRISON MICHEL	150,00 \$	L1800125	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
C1800726	IMPRESSIONS KLM	1 475,09 \$	L1800126	RECEVEUR GENERAL DU CANADA
C1800727	JOYAL MANON	2 955,00 \$	L1800127	COOPERATIVE REGIONALE D'ELECTRICITE
C1800728	LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADM. PUBLIQUE	2 000,16 \$	L1800128	HYDRO QUEBEC
C1800729	LACOMBE MATHIEU	892,30 \$	L1800129	POSTE CANADA
C1800730	LAFERTE ET LETENDRE INC.	187,58 \$	L1800130	BELL CANADA
C1800731	LEBLANC LISON	1 882,00 \$	L1800131	BELL CANADA
			L1800132	VISA DESJARDINS

Total 171 222,89 \$



SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA déficience intellectuelle

Du 17 au 23 mars a lieu la 31^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Sous le thème "Apprendre à se connaître", cette semaine de sensibilisation a pour objectif de mettre en lumière les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, de briser les préjugés et de créer des rapprochements entre la population et les personnes ayant une déficience intellectuelle dans l'espoir d'une société plus inclusive.

Avec les bons outils et le support de tous, la personne ayant une déficience intellectuelle peut aller à l'école, apprendre à lire, travailler et même vivre en appartement. De belles forces coexistent avec les limitations... comme nous tous.

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains a pour mission de mettre en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle afin de briser l'isolement et mener vers l'intégration et la participation sociales. Nous invitons les gens intéressés à en savoir plus sur notre mission ou simplement sur la déficience intellectuelle à consulter notre site internet au parrainagecivique.org ou à nous contacter au 450-774-8758

Source : Chantal Lavallée



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS



COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN PÉRIODE HIVERNALE

Saint-Hyacinthe, le 17 janvier 2019 – En hiver, la collecte des matières organiques via le bac brun est effectuée à raison d'une fois par mois et pour éviter que vos matières restent coincées dans le bac en raison du gel, il est fortement recommandé de **tapisser le fond du bac de plusieurs épaisseurs de papier journal** afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de **placer dans le bac, un sac de papier conçu pour la collecte de feuilles mortes**, afin d'y déposer les matières organiques. Ces sacs sont vendus dans la majorité des quincailleries et ils permettent de conserver le bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières colent aux parois, sous l'effet du gel et du dégel.

Annuellement, nous détournons environ 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation des citoyens et nos résultats sont enviables. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité des citoyens participent bien à cette collecte. Pour améliorer davantage la qualité des matières dirigées vers la valorisation, il est important de faire quelques rappels :

- **Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun** même s'ils portent la mention biodégradable ou compostable;
- **Les matières recyclables** (contenants de verre, de plastique et de métal) **ne doivent jamais se retrouver dans le bac brun**, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;
- **Les animaux morts** ne doivent en aucun temps, être déposés dans le bac brun;

Les cendres de foyer ne doivent jamais être placées dans le bac brun ou dans le bac gris destiné à la collecte des déchets. **Elles constituent un risque d'incendie important**, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer. Il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle, placé à l'extérieur loin de toute matière combustible. Les cendres entièrement refroidies pourront être déposées directement sur le terrain et idéalement, seront recouvertes de neige afin de réduire les risques d'incendie.

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au 450 774-2350.

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@maskatel.net



BAC BRUN



**Matières organiques
et compostables**



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

www.regiedesdechets.qc.ca



Le jeudi 7 février 2019



Groupe Scout 4e l'Avenir Inc.
 Sainte-Madeleine, Saint-Damase,
 Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste
 450 262-1042

Jeunes en santé est un organisme sans but lucratif qui mobilise des partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif.

Nous sommes un groupe dynamique où chacun trouve sa place !

Vos jeunes aiment jouer, bouger, apprendre, partager, s'impliquer, et plus encore ?

Alors, le mouvement scout peut répondre à leurs attentes.

Unité Catégorie	Clientèle	Horaire	Responsable
Castors 4 ^e La colonie « Pleine Lune »	Garçons et filles 7 et 8 ans	Les vendredis, de 19h à 21h	Lucie Faucher
Louveteaux 4 ^e La meute « Harfang des Neiges »	Garçons et filles 9 à 11 ans	Les vendredis, de 19h à 21h30	Nancy Lavallé
Aventuriers 4 ^e La troupe « Les Ours Polaire »	Garçons et filles 12 à 17 ans	Les vendredis, de 19h à 21h30	Denis Labrecque

Dès septembre, une foule d'activités et de techniques sont prévues pour eux.

Voilà l'occasion de faire des expériences enrichissantes et de vivre des aventures entre amis !

Cependant, c'est un plaisir pour nous d'accueillir un nouveau jeune en cours d'année !

Pour en savoir plus et pro-fiter de l'essai gratuit, communique avec nous dès aujourd'hui !

Salutations Scoutes,

Groupe Scout 4e l'Avenir Inc.

Laissez-nous un petit message au 450 262-1042

Site Web : <http://4elavenir.com>

scout@4elavenir.com

Votre famille a perdu l'intérêt de manger des œufs qui sont pourtant un bon choix santé pour rassasier les estomacs affamés! Les quiches miniatures redonneront l'envie à toute la famille de les remettre au menu de la semaine.

Quiches miniatures

Rendement : 6 quiches miniatures

Ingrédients

6 tranches de pain de blé entier
 3 œufs (gros)
 ¾ tasse (175 ml) de lait
 ⅓ tasse (80 ml) de brocoli, coupé en très petits bouquets
 1 oignon vert, haché finement
 2 c. à table (30 ml) de fromage cheddar, râpé
 Sel et poivre, au goût

Mode de préparation

Préchauffer le four à 350°F (180 °C).
 Aplatir les tranches de pain à l'aide d'un rouleau à pâtisserie.
 Huiler un moule à muffins.
 Déposer délicatement les tranches aplaties dans les moules afin de former des petits nids.
 Cuire les tranches de pain au four pendant 10 minutes. Réserver.
 Dans un bol, mélanger le reste des ingrédients sauf le fromage.
 Verser le mélange en portions égales dans chaque nid de pain et garnir chacun de fromage.
 Cuire au four pendant 15 minutes.

Visitez le site internet www.jeunesensante.org pour découvrir de nouvelles recettes.



Nous rejoindre

850, rue Turcot
 Saint-Hyacinthe, Québec
 J2S 1M2

Téléphone : 450 778-8451

Suivez-nous sur
facebook.

LES LOISIRS

OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR – CAMP DE JOUR

MUNICIPALITÉ SAINTE-MARIE-MADELEINE

DESCRIPTION DU POSTE

L'ANIMATEUR DEVRA, SOUS L'AUTORITÉ DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR, ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN RÉALISANT UNE PROGRAMMATION VARIÉE.

PRINCIPALES FONCTIONS :

- > Participer à la planification, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des activités ;
- > Promouvoir chez les enfants un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et la valorisation des saines habitudes de vie ;
- > Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes dans les sorties et les activités ;
- > Participer aux rencontres des animateurs, soit une fois par semaine ;
- > Participer à un stage de formation sur fin de semaine ;
- > Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements, du matériel et avise la coordonnatrice de tout problème ;
- > Identifie les besoins matériels nécessaires à la réalisation de ses activités ;
- > Contrôler les présences en tout temps ;
- > Participer à l'inventaire du matériel en début et en fin d'été ;
- > Voit à l'entretien et à la propreté de son site d'animation ;
- > Prend soin du matériel mis sous sa responsabilité ;
- > Toutes autres tâches connexes reliées à l'emploi.

QUALIFICATIONS

- > Être âgé d'au moins 15 ans ;
- > Aimer le plein air ;
- > Sens des responsabilités et autonome ;
- > Sens de l'organisation et de la planification ;
- > Avoir de la patience et de l'entregent ;
- > Être dynamique, débrouillard et disponible ;
- > Aptitudes à travailler en équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- > Horaire : + / - 35 heures par semaine, pendant 7 semaines ;
- > Conditions salariales : à déterminer
- > Conditions diverses : Être disponible en tout temps ;
- > Date prévue d'entrée en fonction temps plein : 25 juin 2019



COMMUNICATION >

Faire parvenir votre lettre de présentation et votre CV au Bureau des loisirs par courriel à loisirs@stemariemadeleine.qc.ca, au plus tard le 22 mars 2019.

Pour plus d'informations, contacter Caroline Vachon au 450 795-6984.

NOUVEAUTÉ

Voyage organisé à

NEW YORK**11 OCTOBRE AU 14 OCTOBRE 2019****560\$****Occ.4** (places limitées 40 passagers)
4 paiements possibles de 140 \$**Inclus**

Transport et guide (départ et retour à Sainte-Marie-Madeleine)
Hôtel Hampton Inn MSG à Manhattan et déjeuner continental
Croisière à la Statue de la Liberté
Observatoire du Top of the Rock
Visite au musée de cire de Madame Tussauds

Et beaucoup plus

Pour des informations, 450 795-6984

**Caroline Vachon**

Agente de loisirs, culture et vie communautaire
3549 boul. Laurier Sainte-Marie-Madeleine
450 795-6984

loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Facebook : @loisirsstemm

LES LOISIRS



ATELIER CONFECTION DE SAVON EN BARRE



Lundi 1 avril 2019

De 19 h à 21 h

Loisirs Sainte-Marie-Madeleine, 3549 boul. Laurier

Atelier confection de savon en barre

Coût : 45\$ matériel inclus

Réservation et paiement requis * PLACES LIMITÉES *





A\$SIETTE FUTÉE

Alimentation, bien-être et porte-monnaie

L'alimentation accapare une part de plus en plus importante de notre budget. Cet atelier permet d'aborder l'alimentation sous l'angle du consommateur avisé.

Au menu : comprendre l'étiquetage nutritionnel, comment bien se préparer avant de faire son épicerie, les pièges à éviter dans les marchés d'alimentation, les économies possibles et la politique d'exactitude des prix.



Quand : 10 mars à 13 h

Où : Bureau des loisirs 3549 boul. Laurier

Coût : 6\$ / personne

Paiement requis pour réservation

PLACES LIMITÉES



**POUR
BIEN
MANGER
À
MOINDRE
COÛT**

**LOISIRS
SAINTE-MARIE-
MADELEINE**

3549, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine
450 795-6984

loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

@loisirsstemm

LES LOISIRS

Vikings Sainte-Marie-Madeleine

Inscriptions saison 2019



Initiation soccer	3-4 ans
Novice	5-6 ans
Atome	7-8 ans
Moustique	9-10 ans
Pee-Wee	11-12-13 ans
Bantam	14-15-16 ans

12 - 13 mars de 9 h à 16 h
14 mars de 9 h à 20 h
Bureau des loisirs
3549 boul. laurier
450 795-6984

Nous sommes aussi à la recherche d'entraîneurs pour aider les jeunes à apprendre. L'inscription de l'enfant sera gratuite pour la saison 2019.

SOCCER INTÉRIEUR

12-13 mars 2019 : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

14 mars 2019 : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

40\$ (comptant ou chèque)

L'Académie de soccer Les Légendes débarque à Sainte-Marie-Madeleine afin offrir aux jeunes joueurs des techniques pour la préparation de la saison 2019.

Accessoires obligatoires:

espadrilles, protège-tibias, ballon et bouteille d'eau



CATÉGORIES:

5–6 ANS

(1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014)

7–10 ANS

(1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2012)

11–13 ANS

(1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2008)

QUAND: Tous les samedis (6 avril au 11 mai)

HEURE: 9 h à 10 h (5-6 ans)

10 h à 11 h (7-10 ans)

11 h à 12 h (11-13 ans)

OÙ: L'école St-Joseph et Spénard

INSCRIPTION: Bureau des loisirs

Sainte-Marie-Madeleine

3549, boul. Laurier,

450 795-6984

loisirs@stemariemadeleine



Académie de soccer
Les Légendes

LES LOISIRS



UN CAMP DE JOUR POUR TOUS!

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

* ÉTÉ 2019 *

du 25 juin au 16 août (8 semaines)



- pour enfants de 5 à 17 ans
- présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme
- résidant à Saint-Hyacinthe*

*Les parents qui habitent les autres municipalités de la MRC des Maskoutains sont invités à s'adresser à leur municipalité.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} mars 2019

Formulaire d'inscription disponible
sur www.ville.st-hyacinthe.qc.ca



INFO : 450 778-8333



En collaboration avec :

Québec

JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER

Ce fut une belle journée avec beaucoup de plaisir!
Merci à vous tous pour votre présence et votre participation!

Merci à tous nos bénévoles qui ont fait un superbe travail!

Merci à la ferme JM Jodoin pour la belle montagne ultra rapide, à la cabane à sucre Claude Poirier et Fils pour la délicieuse tire et au Bistro de la Station pour le prêt de la souprière qui a permis d'offrir à tous un bon bouillon de poulet chaud !

On se revoit très bientôt!



Le dimanche 10 février au parc Choquette

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

Toutes les activités se font au centre communautaire situé au
75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)

Bingo : les mardis à 13h30
Pétanque atout et pétanque tapis : les jeudis à 13h00
Cartes du lundi au jeudi à 14 h 30



- ◆ Assemblé général le 09 avril 2019 à 15h00
- ◆ Cabane à sucre de St-Jude le 29 mars à 11h00, s'il vous plaît veuillez réserver votre place!

CERCLE DE FERMIERES DE SAINTE-MADELEINE

Prochaine réunion : 13 mars 2019 à 19 h 00
Atelier : 20 mars 2019 à 19 h 00

Bienvenue aux artisans de Sainte-Marie-Madeleine et des environs qui aimeraient participer au
Salon des Créativités les 09 et 10 novembre 2019

Pour de l'Informations supplémentaires: Simone (450) 795-3539 ou Ginette (450) 795-6226

COORDONNÉES



Bureau municipal

450-795-6272
450-795-3180
info@stemariemadeleine.qc.ca
www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture :

lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de 8 h 30 à 12 h

Adresse :

3541, boulevard Laurier
Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

Veillez noter que monsieur Julien Dulude, l'urbaniste pour la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, sera présent les lundis et jeudis de 8h30 à 16h



Loisirs Sainte-Marie-madeleine

Caroline Vachon, Coordonnatrice
450-795-6984
450-795-3436
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Adresse :

3549, boulevard Laurier
Ste-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0



Service Sécurité incendie

Mathieu Lacombe, Directeur
450-795-6412
450-795-3456
mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

Adresse :

290, rue St-Jean-Baptiste
Ste-Madeleine (Québec) J0H 1S0



Bibliothèque

450-795-3959
450-795-3736
madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Abonnement disponible à la Ville de Saint-Hyacinthe, au montant de 2 \$ pour la carte Accès Loisirs, durée de 4 ans

CALENDRIER 2019

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
					^D 1	2
3	4	5	6	7	^R 8	9
10	11	12	13	^O 14	^D 15	16
17	18	19	20	21	^R 22	23
24	25	26	27	28		

MARS

D	L	M	M	J	V	S
					^D 1	2
3	4	5	6	7	^R 8	9
10	11	12	13	^O 14	^D 15	16
17	18	19	20	21	^R 22	23
24 ³¹	25	26	27	28	^D 29	30

● Déchet ● Recyclable ● Organique ● Férié, collecte reportée

○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) ○ Collecte des gros rebuts

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains
www.riam.quebec



**CENTRE D'ENTRAIDE
MASKOUTAIN**
Banques alimentaires
Magasins
communautaires

BANQUE ALIMENTAIRE

au 405, boul. Laurier, Saint-Marie-Madeleine
(sous-sol de l'Église Évangélique Baptiste de St-Hyacinthe)

Ouverture des portes 12h00
Début des inscriptions 14h30
Début de la distribution 16h00

www.centredentraidemaskoutain.org

Tous les Vendredis

Inscription sur place

12,00 \$

INFO:

450-209-2030

MAGASIN

Meubles neufs et usagés

1500, boul. Laframboise, Local 1
Saint-Hyacinthe

Ceulette de meubles et d'électros

HEURES
D'OUVERTURE

Lundi au Vendredi
10h00 à 17h00

Samedi
10h00 à 15h00

Les profits des ventes soutiennent notre banque alimentaire.